

Un air sain pour tous :
mieux surveiller pour agir et protéger

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



Atmo
France



S O M M A I R E

Le mot du président	p.03
Faits marquants	p.04
Atmo France	p.06
Plaidoyer & relations institutionnelles	p.11
Communication & évènementiel	p.15
Numérique & modélisation	p.21
Climat & énergie	p.23
Santé	p.25
Pollens	p.27
Air intérieur	p.29
Agriculture & pesticide	p.30
Mobilité et transport	p.33
Force d'intervention rapide	p.35
Convention collective	p.36
Financement	p.37

Cette année, notre rapport d'activité est 100 % interactif !

Accédez directement à une page en cliquant sur le titre du sommaire correspondant.

Les boutons situés en bas de page vous permettent de changer de page ou de revenir au sommaire.

Sur l'ensemble du rapport, cliquez sur une icône pour retrouver des informations complémentaires :

- «flèche» pour afficher une interactivité,
- «loupe» pour lire un article en ligne.

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année qui vient de s'achever aura été marquée, tant sur le plan national qu'international, par des tensions de toutes sortes : politiques, climatiques, énergétiques, sociétales. Chacun tente de s'y adapter et d'y faire face et les AASQA n'y échappent pas.

Parmi nos forces, notre capacité à affronter cela de manière collective notamment au travers des réunions régulières des directeur.rice.s, et une parfaite osmose avec le Secrétariat général. Le professionnalisme et le pragmatisme qui y règnent permettent d'analyser, sans faux semblant, les difficultés qui ne manquent de se présenter, et de trouver les solutions afin de remplir au mieux les missions qui sont les nôtres.

Cette disposition à optimiser nos compétences est un atout indéniable. La réflexion de fond qui nous a occupé cette année sur l'évolution de SynAirGIE, la structure juridique qui porte nos actions communes, est une étape importante de ce processus d'amélioration et d'adaptation aux attentes et besoins de nos membres et de nos concitoyens. Ceci, a fortiori, dans un contexte fortement évolutif et incertain comme celui que nous connaissons. Cette démarche n'est pas aisée du fait de la disparité, tant au niveau de la taille que de l'ancienneté, des structures régionales. Toutefois la cohésion et la solidarité qui animent les adhérents permettent de progresser malgré tout.

Au niveau du Secrétariat général, Marine Tondelier a souhaité renouer avec son engagement politique. Anne Laborie, qui avait antérieurement exercé ces fonctions, a pris le relais. Leur bonne entente a favorisé cette transition. J'en profiterai pour saluer leur travail qui permet à notre Fédération de bénéficier d'une juste reconnaissance auprès des différentes instances. Je me réjouis notamment de la qualité du dialogue qui s'est noué avec notre ministère de tutelle.

Ceci est précieux alors que des chantiers importants nous attendent, je ne citerai que l'accompagnement de la mise en place des zones à faibles émissions mobilité et la prochaine mouture des directives européennes et les adaptations qu'elles généreront.

Une certitude pour finir : les AASQA et leur fédération conserveront leur implication et leur sens du service, vous pourrez plus que jamais compter sur elles.

Guy Bergé

Président
d'Atmo France



FAITS MARQUANTS 2022

■ VIE DU RÉSEAU ■ ÉVÉNEMENT ■ AUDITIONS ■ COMMUNICATION - PUBLICATION ■ FAITS MARQUANTS

JANVIER

26/01 Bureau d'Atmo France

MARS

07&08/03 Participation d'Atmo France au Sommet Climate Chance

17/03 Bureau d'Atmo France

22/03 Publication du rapport annuel 2021 de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

25/03 Communiqué de presse sur un épisode de pollution

29&30/03 Participation d'Atmo France au colloque «Grand défi écologique»

AVRIL

05/04 Publication du projet PLAN'AIR « pour une meilleure intégration de la qualité de l'air dans les plans climat air énergie territoriaux »

13/04 Bureau d'Atmo France

10 & 24/04 Élections présidentielles

MAI

1^{er} au 31/05 Participation du réseau au challenge Mai à vélo

11/05 Assemblée générale d'Atmo France pour l'exercice 2021

17/05 Participation d'Atmo France au colloque « Agriculture et qualité de l'air »

JUIN

01/06 Lancement du nouveau site internet d'Atmo France

01/06 Lancement de la nouvelle plateforme collaborative et participative interne au réseau des AASQA

12&19/06 Élections législatives

27/06 Communiqué de presse sur le projet AQAMETHA « la méthanisation quel impact sur la qualité de l'air et les odeurs ? »

JUILLET

05/07 Communiqué de presse sur le projet PLAN'AIR « pour une meilleure intégration de la qualité de l'air dans les plans climat air énergie territoriaux »

07/07 Bureau d'Atmo France

18/07 Communiqué de presse sur l'ozone : un polluant « caniculaire » à fort impact sur la production agricole

29/07 Rencontre avec Adrien Zakhartchouk, conseiller qualité de l'air auprès de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

SEPTEMBRE

- 09/09** Audition sur les pesticides dans l'air par Anne-Laure Babault, députée et membre de la commission des affaires économiques
- 13/09** Audition dans le cadre de la mission flash sur les zones à faibles émissions mobilité par Bruno Millienne et Gérard Leseul, députés et membres de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- 15/09** Audition dans le cadre de la préparation de son avis budgétaire sur la transition écologique (programme 174 « Énergie, climat et après-mines ») par Antoine Armand, député de la Haute-Savoie et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- 17/09** Participation du réseau à la journée mondiale du nettoyage de la planète
- 20/09** Webinaire « Qualité de l'air et outils de planification : quelle association ? Exemples du PCAET et PLUi » organisé par Atmo France et l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air
- 20/09** Rencontre avec Marine BRAUD, conseillère pour l'écologie, auprès d'Elisabeth Borne, Première ministre

OCTOBRE

- 03/10** Audition dans le cadre d'un contrôle sur les installations classées protection de l'environnement industrielles par la Cour des comptes
- 05/10** Bureau d'Atmo France
- 14/10** Communiqué de presse sur des nouveaux sites web dans le réseau pour mieux s'informer sur la qualité de l'air
- 14/10** Journée nationale de la qualité de l'air
- 17/10** Condamnation de la France par le Conseil d'Etat à payer deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros pour les périodes juillet 2021 - janvier 2022 et janvier - juillet 2022.
- 18/10** Avis d'Atmo France sur le projet de Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) 2022-2025

NOVEMBRE

- 22 au 24/11** Participation d'Atmo France au salon des maires et des collectivités locales (stand et intervention)
- 28/11** Intervention dans le plan de Formation à la planification écologique des managers de l'État et des équipes gouvernementales

DÉCEMBRE

- 09/12** Audition dans le cadre de la proposition de loi visant à supprimer les zones à faibles émissions mobilité par Pierre Meurin, député et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ATMO FRANCE, LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SURVEILLANCE DE QUALITÉ DE L'AIR

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 dite loi LAURE, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux **AASQA**.

Fondées dans les années 1970, ces associations sont depuis la fin des années 1990 agréées par l'État pour surveiller les **polluants réglementés**.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agrèée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas).

Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra en 2008 Atmo France.

À travers **ses actions**, la Fédération Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général : celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

Atmo France est un organisme de type associatif régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901. Répondant à toutes les exigences d'une association, elle a une gestion désintéressée, une gouvernance collégiale représentative des AASQA et un **fonctionnement** démocratique avec une Assemblée générale, un Bureau... Ses adhérents sont les AASQA.

AASQA
Associations agréées
de surveillance de la
qualité de l'air

En savoir plus
sur les polluants
réglementés

En savoir plus
sur les missions

En savoir
plus sur le
fonctionnement

POUR ALLER PLUS LOIN

sur la réglementation :

mondiale
européenne
française

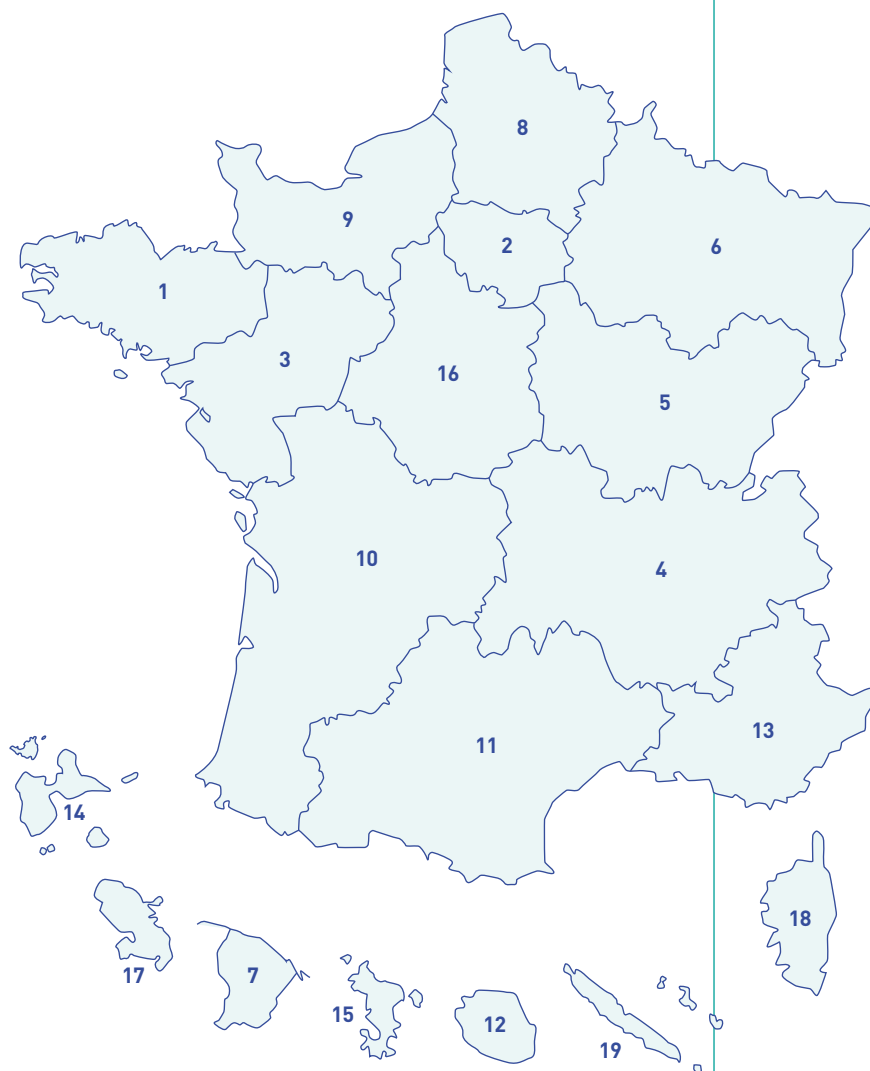
sur le dispositif français de surveillance :

l'air extérieur
l'air intérieur
les pollens et moisissures
les situations incidentelles ou accidentelles
sur des sites industriels
la surveillance de la pollution liée au
trafic maritime

LES ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2022

- 1 **AIR BREIZH**
Président Alain Laplanche
www.airbreizh.asso.fr
- 2 **AIRPARIF**
Président Philippe Quenel
www.airparif.asso.fr
- 3 **AIR PAYS DE LA LOIRE**
Président Philippe Henry
www.airpl.org
- 4 **ATMO AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
Président Éric Fournier
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
- 5 **ATMO BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
Présidente Catherine Hervieu
www.atmo-bfc.org
- 6 **ATMO GRAND EST**
Président Jean-François Husson
www.atmo-grandest.eu
- 7 **ATMO GUYANE**
Président Rodolphe Sorps
www.atmo-guyane.org
- 8 **ATMO HAUTS-DE-FRANCE**
Président Jacques Patris
www.atmo-hdf.fr
- 9 **ATMO NORMANDIE**
Président Denis Merville
www.atmonormandie.fr
- 10 **ATMO NOUVELLE-AQUITAINE**
Présidente Laure Curvale
www.atmo-nouvelleaquitaine.org
- 11 **ATMO OCCITANIE**
Présidente Agnès Langevine
www.atmo-occitanie.org
- 12 **ATMO RÉUNION**
Présidente Ramata Touré
www.atmo-reunion.net
- 13 **ATMOSUD**
Président Pierre-Charles Maria
www.atmosud.org
- 14 **GWAD'AIR**
Président Nicolas Defontenay
www.gwadair.fr
- 15 **HAWA MAYOTTE**
Présidente Chamssia Mohammed
www.hawa-mayotte.fr



- 16 **LIG'AIR**
Présidente Gaëlle Lahoreau
www.ligair.fr
- 17 **MADININAIR**
Présidente Sabine Cabrisseau
www.madininair.fr
- 18 **QUALITAIR CORSE**
Président François Alfonsi
www.qualitaircorse.org
- 19 **SCALAIR**
Présidente Nina Julié
www.scalair.nc

LE BUREAU D'ATMO FRANCE

Au 31 décembre 2022

Président

Guy Bergé
(Atmo Grand Est)

Trésorier

Pierre-Charles Maria
(AtmoSud)

Secrétaire

Catherine Hervieu
(Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

Autres membres

Jean-Félix Bernard (Airparif),
membre du Conseil national de l'air

Nicolas Bonnet
(Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

Thomas Campmas
(Air Pays de la Loire)

Alain Laplanche (Air Breizh)

Jacques Patris (Atmo Haut-de-France),
membre du Conseil national de l'air

Ramata Touré (Atmo Réunion)

L'ÉQUIPE SALARIÉE

Au 31 décembre 2022

Le Secrétariat général participe à structurer l'organisation du réseau et à coordonner sa représentation lors des différentes rencontres et réunions de travail.

Déléguée générale

Anne Laborie

Responsable Projet et Partenariat

Charlotte Lepitre

Chargée de Gestion Administrative et Financière

Joënia Barul

Responsable communication et événementiel

Delphine Guillaume

SynAirGIE, l'opérateur technique du réseau

SynAirGIE est un groupement d'intérêt économique (GIE) né d'une réflexion du Bureau d'Atmo France sur les cadres juridiques favorables à la mise en place de collaborations entre AASQA dans le cadre d'une des missions statutaires de la Fédération qui « encourage les échanges et les mutualisations entre ses membres ». En octobre 2015, SynAirGIE est officiellement créé et devient l'opérateur technique pour le compte d'Atmo France et de ses membres, des projets ou besoins de mises en commun de moyens techniques, humains ou organisationnels. Ce GIE est de fait, à ce jour, l'outil opérationnel principal de mutualisation de moyens entre AASQA ayant pour objectif des économies d'échelle et à une harmonisation des méthodes et des produits sur le territoire national.

Les membres de SynAirGIE ne peuvent être que des personnes morales adhérant à la Fédération Atmo France et en particulier les AASQA.

LES RÉFÉRENTS NATIONAUX THÉMATIQUES

Au 31 décembre 2022

Les travaux d'Atmo France s'appuient également sur un réseau de président-e-s, directeur-trice-s et technicien-ne-s référent-e-s sur différentes thématiques qui concernent les AASQA et leurs activités. Ils sont chefs de file sur les thématiques en question, coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs portés par des référent-e-s spécialisé-e-s sur la thématique abordée.

AGRICULTURE

Président : Alain Laplanche (Air Breizh)

Expert-e-s direction et technique : Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France) et Stéphane Socquet (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

AIR INTÉRIEUR

Expert-e-s direction et technique : Bérénice Jennesson (ATMO Grand Est), Edwige Révélat (AtmoSud) et Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse)

COMMUNICATION I SENSIBILISATION

Président : Jean-Félix Bernard (Airparif)

Expertes direction et technique : Isabelle Clostre (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Véronique Delmas (Atmo Normandie) et Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)

COMPTABILITÉ

Expert-e-s direction et technique : Christophe Audelan (Airparif), Véronique Delmas (Atmo Normandie), David Petrone (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) et Stéphane Gandar (Madininair)

FINANCEMENT

Expert-e-s direction et technique : David Petrone (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Hélène Marfaing (Airparif) et Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

GESTION DES SITUATIONS ACCIDENTELLES

Président : Pierre-Charles Maria (AtmoSud)

Expert-e-s direction et technique : Didier Chapuis (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Véronique Delmas (Atmo Normandie), Pierre-Yves Robic (Atmo Occitanie)

MOBILITÉ ET URBANISME

Expert-e-s direction et technique : Didier Chapuis (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) et Anne Kauffman (Airparif)

MODÉLISATION I CARTES NATIONALES

Experts direction et technique : Olivier Sanchez (Airparif) et Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

ODEURS

Expert-e-s direction et technique : Véronique Delmas (Atmo Normandie), Céline Léger (Atmo Normandie) et Arnaud Rebours (Air Pays de la Loire)

PESTICIDES

Président : Alain Laplanche (Air Breizh)
Expert-e-s direction et technique : Patrice Colin (Lig'Air), Emmanuelle Drab-Soummeous (ATMO Grand Est) et Stéphane Socquet (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

POLLENS

Président : Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)
Expert-e-s direction et technique : David Brehon (Air PL), Agnès Hulin (Atmo Nouvelle-Aquitaine), Marine Latham (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Cyril Pallares (ATMO Grand Est)

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Présidente : Catherine Hervieu (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)
Expert-e-s direction et technique : Gaël Lefeuvre (Air Breizh), Karine Léger (Airparif) et Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

RESSOURCES HUMAINES

Président-e-s : Guy Bergé (ATMO Grand Est) et Catherine Hervieu (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)
Expert-e-s direction et technique : Stéphane Gandar (Madininair) et Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

SANTÉ

Président : Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)
Expert-e-s direction et technique : Emmanuelle Drab-Soummeous (ATMO Grand Est), Edwige Révélat (AtmoSud) et Dominique Tilak (Atmo Occitanie)

SERVICE NUMÉRIQUE

Président : Pierre-Charles Maria (AtmoSud)
Experts direction et technique : Pierre Pernot (Airparif) et Dominique Robin (AtmoSud)

TRANSPORTS AÉRIEN ET MARITIME

Expert-e-s direction et technique : Anne Kauffman (Airparif) et Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse)

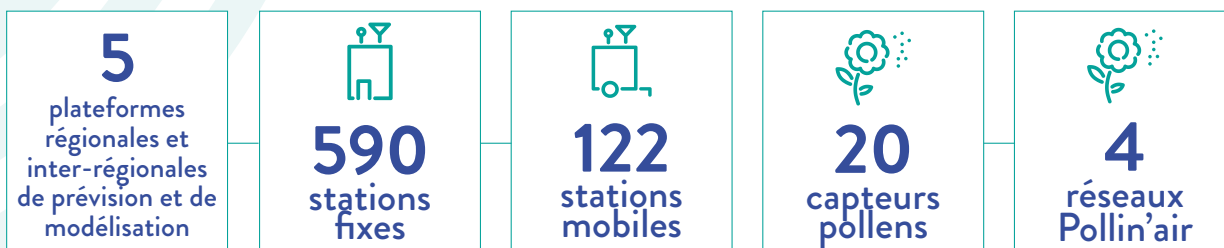
TRANSVERSALITÉ AIR ÉNERGIE CLIMAT

Expert-e-s direction et technique : David Bréhon (Air Pays de la Loire), Anne Kauffmann (Airparif), Charles Kimmerlin (Airparif), Pierre-Yves Robic (Atmo Occitanie) et Camille Weisse (ATMO Grand Est)

LES CHIFFRES CLEFS 2022 DU RÉSEAU

Au 31 décembre 2022

PRÉVISION/SURVEILLANCE



FONCTIONNEMENT

1034 adhérents dans **19** AASQA représentés par :

116 Collège 1 : représentants de l'État

296 Collège 2 : collectivités territoriales

430 Collège 3 : acteurs économiques

192 Collège 4 : experts



EMPLOI

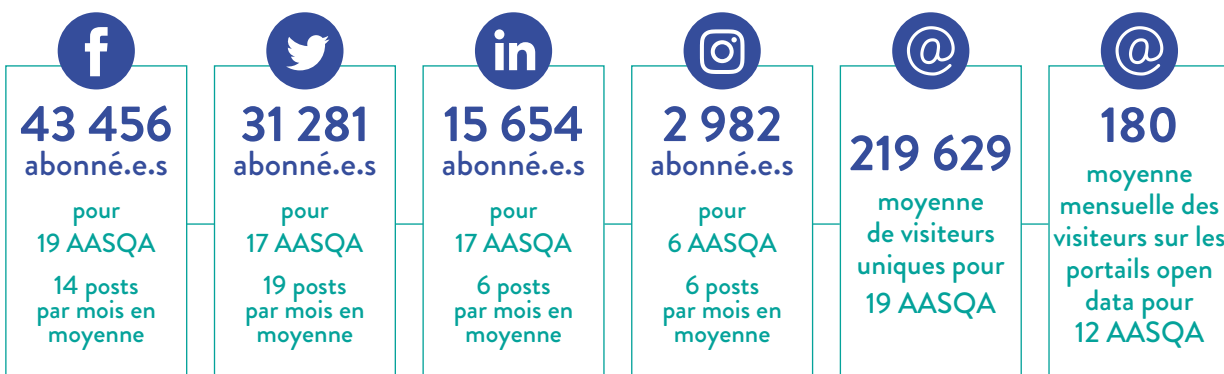
 **724** salarié.e.s
679.42 équivalent temps plein

SENSIBILISATION

21 943
personnes touchées
pour 13 AASQA

898
interventions
pour 19 AASQA

COMMUNICATION



PLAIDOYER & COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'ESSENTIEL

- ✓ Participation aux consultations liées à la révision de la directive sur l'air ambiant ;
- ✓ Suivi de la mise en œuvre des lois "d'orientation des mobilités" et "Climat et Résilience" ;
- ✓ Maintien de la surveillance pérenne des pesticides dans l'air dans le Plan national de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA)

REPRÉSENTATION

En tant qu'actrice nationale de surveillance de la qualité de l'air en France, Atmo France est invitée à participer à des événements institutionnels (assemblée générale, conseil d'administration...) d'organismes nationaux connexes à la qualité de l'air comme le conseil supérieur de la Métrologie, l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air, le Comité consultatif de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur...

COMITÉ DE PILOTAGE DE SURVEILLANCE (CPS)

Le **CPS** réunit les acteurs du dispositif de surveillance de la qualité de l'air (le ministère en charge de l'Environnement, le **LCSQA** et les AASQA). Dans cette instance de concertation et de décision qui s'est réunie 4 fois en 2022, Atmo France a porté différents sujets tels que la structuration des systèmes de mesures, l'avancée des travaux techniques sur les pesticides, les algues ou encore la manière dont il est possible de prendre en compte les enjeux émergents et les nouvelles technologies dans les travaux des AASQA.

GRUPE SANTÉ ENVIRONNEMENT (GSE)

Le **GSE** est une instance interministérielle co-coordonnée par les ministères en charge de l'Environnement et de la Santé. Il réunit différents collèges : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie. Il est chargé notamment du suivi général et de la mise en œuvre du **PNSE**.

En 2022, Atmo France a participé aux travaux du GSE sur les évolutions de la plateforme « Green data for Health », rassemblant les données environnementales publiques française.

Atmo France a contribué aux phases de consultation du PREPA 2022-2025 qui a fait l'objet d'une présentation par le ministère en charge de l'Environnement et d'échanges lors de la réunion du GSE de février 2022.

Atmo France a été associée au groupe de travail commun avec le Conseil national de l'air sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

CPS
Comité de pilotage
de surveillance

En savoir plus
sur le CPS

GSE
Groupe Santé
Environnement

En savoir plus
sur le GSE

LCSQA
Laboratoire Central
de Surveillance de la
Qualité de l'Air

PNSE
Plan national santé
environnement

CONSEIL NATIONAL DE L'AIR (CNA)

Le **CNA** constitue l'instance de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'Environnement pour donner un avis et être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Il est composé de représentants d'administrations, établissements publics, élu-e-s, personnalités qualifiées, industriels et associations.

En 2022, l'expertise des AASQA a permis à Atmo France d'alimenter les échanges sur la situation de la qualité de l'air en France par rapport aux nouveaux seuils de référence pour la santé, publiés par l'Organisation mondiale de la Santé en 2021.

Hervé Chanut (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Charles Kimmerlin (Airparif) et Benjamin Rocher (AtmoSud) ont présenté pour Atmo France l'étude réalisée avec le Citepa sur l'impact de certaines dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (dont les zones à faible émission - mobilité) sur les émissions de polluants dans l'air.

L'avancée des travaux réalisés sur la surveillance des émissions atmosphériques liées aux algues a été présentée au CNA. Ces travaux sont coordonnés entre le

LCSQA, le Bureau de la qualité de l'air et les AASQA concernées.

Jean-Félix Bernard, représentant Atmo France au CNA, a présenté l'utilisation qui sera faite de l'astreinte du Conseil d'Etat par chaque AASQA (AtmoSud, Atmo Occitanie, Airparif et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) qui en a bénéficié.

En 2022, la présidence du CNA est passée de Jean-Luc Fugit à Claire Pitollat.

AUDITIONS

À la suite d'une première audition, en 2021, sur les **ZFE-m**, Atmo France a été sollicitée en 2022 par une nouvelle "mission d'information flash". Les co-rapporteurs, pour la commission développement durable de l'Assemblée nationale Bruno Millienne et Gérard Leseul ont auditionné Atmo France (Jacques Patris, référent national santé et Marine Tondelier déléguée générale), Airparif (Karine Léger directrice) et Atmo Normandie (Véronique Delmas directrice), en même temps que l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air. L'objectif de cette mission était de travailler sur les conditions de mise en œuvre et d'accessibilité des ZFE-m. Atmo France a insisté sur les résultats des différentes études menées par les AASQA, sur le rôle de tiers de confiance d'Atmo France et l'importance des évaluations de l'impact sur la qualité de l'air des différents scénarios considérés par l'agglomération pour sa ZFE-m.

Karine Léger, Marine Latham (directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Jean-Pierre Schmitt (référent national financement) et Marine Tondelier ont été auditionnés pour Atmo France par Antoine Armand, député et rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la proposition de la de finance 2023. À la suite de cet échange, l'amendement présenté par Antoine Armand à la commission développement durable a été adopté.

En septembre 2022, Atmo France a été reçue à Matignon par la Conseillère Environnement d'Elisabeth Borne, Marine Braud. Atmo France était représenté

ZFE-m
Zones à faibles
émissions mobilités

par son Président Guy Bergé, Karine Léger et Marine Tondelier. À la suite d'une présentation des AASQA et de leur fonctionnement, les échanges ont porté sur les enjeux clés liés à la qualité de l'air dans les politiques publiques françaises : ZFE-m, synergies et antagonismes Air-Climat-Energie, crise énergétique, chauffage au bois, petites chaufferies biomasse, révision de la directive européenne, nouvelles normes de l'Organisation mondiale de la santé, open data, évaluations, mesures citoyennes...

Anne-Laure Babault, députée de Charente-Maritime et membre de la commission des affaires économiques, a auditionné Atmo France, représentée par Alain Laplanche, président d'Air Breizh et président référent sur les sujets agricoles, Anne-Claire Devanne, directrice d'Atmo Nouvelle Aquitaine, Patrice Colin, Directeur de Lig'Air et référent nationale pesticides, Marine Tondelier et Charlotte Lepitre. Les échanges ont porté sur la question du prosulfocarbe, et plus globalement celle des pesticides dans l'air, afin de mieux appréhender la complexité de ces sujets et d'envisager des pistes de solutions pour l'avenir.

La Cour des comptes a engagé le 21 juin 2022 un contrôle sur les **ICPE** industrielles. Dans ce cadre, Atmo France a été auditionnée par la Cour des Comptes sur la surveillance de la qualité de l'air dans les zones industrielles. Madame Eve Darragon, conseillère maitresse à la Cour des comptes, a rencontré pour Atmo France, Véronique Delmas, référente nationale FIR et Marine Tondelier. Elles ont présenté la surveillance de la qualité de l'air dans les zones industrielles par les AASQA, l'organisation volontaire mise en place depuis Lubrizol 1 et les évolutions envisagées.

Par la suite, plusieurs AASQA ont également été sollicitées afin de présenter les dispositifs mis en œuvre dans différentes zones industrielles multi-émettrices telles que ZIP Le Havre-Rouen, bassin de Lacq, Fos-Berre, vallées des Alpes, zone de Grenoble...

Atmo France a été auditionnée à l'Assemblée nationale par Pierre Meurin, député et rapporteur de la proposition de loi sur la suppression des ZFE-m. Atmo France était représentée par Karine Léger, Emmanuelle Drab-Sommesous (directrice Accompagnement et Développement à ATMO Grand Est), Anne Kauffmann (directrice Etudes et Prospectives à Airparif) et Anne Laborie (déléguée générale à Atmo France). Atmo France a rappelé que le sujet des ZFE-m était avant tout un sujet lié à la pollution de l'air que l'on respire, émise principalement par le trafic routier et ayant un impact sanitaire. Atmo France a rappelé que les automobilistes sont les premiers concernés, les coûts occasionnés par la pollution de l'air et les nouvelles recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a évoqué le contexte des contentieux nationaux et européens en cours et potentiels et a soutenu que le dispositif des ZFE-m est une des solutions les plus efficaces.

CONTRIBUTIONS ET CONSULTATIONS

En 2022, le gouvernement français se devait de publier en 2022 le **PREPA 2022-2025**, en réponse aux obligations européennes de transposition de la directive **NEC**. Atmo France a participé tout au long du processus de révision de ce plan et a notamment rédigé un avis sur la proposition d'arrêté. Saluant plusieurs propositions, questionnant sur les moyens qui y seront affectés ainsi que le calendrier de

ICPE
installation classée
pour la protection de
l'environnement

PREPA
Plan national de
réduction des émissions
de polluants
atmosphériques

Retrouvez l'avis
d'Atmo France

NEC
National Emission
Ceiling – Plafond
d'Emission National

mise en œuvre, Atmo France a fait part de suggestions concernant des aspects oubliés tels que sur les algues, l'impact des petites chaufferies ou encore l'amélioration des connaissances sur l'ozone.

Dans le cadre du processus de révision de la directive Air ambiant (2008), la Commission européenne a proposé aux acteurs professionnels et aux parties prenantes de répondre à un questionnaire complémentaire aux consultations publiques auxquelles Atmo France participait. Atmo France a donc répondu à une enquête technique détaillée en deux parties sur les objectifs et ambitions du futur texte de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant.

Le Conseil d'Etat a notifié le 4 août 2021 l'allocation à AtmoSud, Atmo Occitanie, Airparif et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes d'une partie des sommes concernées par l'astreinte contre l'Etat, compte tenu de leurs missions « de surveiller l'air et l'atmosphère, d'aider à l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de participer à des expérimentations en la matière ». Les AASQA ont fait part au Conseil d'Etat de l'utilisation de ces fonds portant sur des actions cohérentes et efficaces au sein de leurs territoires de compétence.

Dans le cadre du transfert de la gestion du recouvrement et du contrôle de la **TGAP** à l'administration fiscale (loi n°2018-1317 du 30 décembre 2018 de finances pour 2019, art. 193), la Direction générale des finances publiques a ouvert une consultation publique entre janvier et février 2022 de son bulletin officiel. Atmo France a contribué à cette **consultation publique** via le groupe de travail dédié à la TGAP - air. Cela a notamment été l'occasion de clarifier les modalités d'acompte dans le cadre de versement de dons des entreprises aux AASQA.

TGAP
taxe générale
sur les activités
polluantes

[Lire la
consultation
publique](#)

LES CHIFFRES CLÉS



5
auditions

2
contributions
aux consultations
publiques

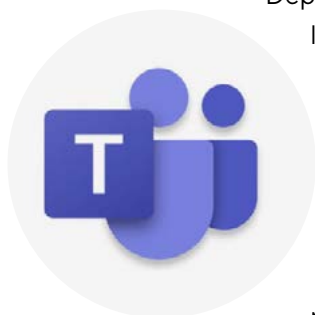
8
courriers de plaidoyer
envoyés à différents
acteurs ou instances

COMMUNICATION & ÉVÈNEMENTIEL

L'ESSENTIEL

- ✓ Lancement d'une nouvelle plateforme interne collaborative et participative ouverte à l'ensemble des collaborateurs du réseau
- ✓ Refonte du site web

UNE NOUVELLE PLATEFORME INTERNE COLLABORATIVE



Depuis 2017, le réseau des AASQA utilisait une plateforme interne permettant le partage d'informations et la capitalisation des connaissances, d'accélérer les échanges et l'identification des expertises utiles pour travailler sur une problématique, de regrouper des ressources pertinentes et des outils de coordination au sein du réseau des AASQA, etc. Dans un contexte évolutif des pratiques de travail, Atmo France a souhaité prendre en compte les besoins actuels de ses utilisateurs et évaluer la pertinence et l'efficacité de sa plateforme au regard des outils disponibles sur le marché. Après un audit, une nouvelle plateforme a été mise en production en juin 2022 qui répond aux attentes des collaborateurs du réseau avec un accès individuel pour chacun et une facilité d'accès aux informations et au travail à distance et collaboratif entre Atmo France et les AASQA mais aussi entre les AASQA en offrant un espace unique de collaboration par chat, vidéo, de discussions à la volée sur des sujets éphémères tout en gardant le côté structuré des groupes.

REFONTE DU SITE WEB

Le **site web** a été entièrement revu tant sur la forme que sur le fond selon une nouvelle ligne éditoriale : être le site de référence sur la qualité de l'air avec une information nationale sur l'indice de la qualité de l'air et les épisodes de pollution, une compilation des connaissances sur la pollution de l'air et de la réglementation tout en valorisant les actions menées au sein des AASQA.



COMMUNICATION INTERNE : DES SUPPORTS DÉDIÉS

Atmo France a poursuivi la facilitation des échanges avec les AASQA et inter-AASQA et la transmission d'une veille sur l'actualité de la qualité de l'air et du réseau. Ceci se retrouve dans l'envoi d'un bilan hebdomadaire envoyé aux directeur-ice-s et les président-e-s sur les activités effectuées par le Secrétariat général et du planning des événements et réunions à venir.

Visitez le nouveau site

Chaque jour, le Secrétariat général effectue une veille sur l'actualité et rédige des brèves d'information et d'actualité internes. Tous les matins, cet « expresso du matin » a vocation à être lu à l'arrivée des collaborateur-trice-s à leur poste de travail. Il attire l'attention sur l'information du jour à ne pas manquer, en zoomant sur des nouvelles du réseau ou en les mettant en perspective en l'actualité « air ».

Consultez nos
communiqués
de presse

PRESSE

Interviews radio, audiovisuelles, écrites, reprises des **communiqués**... En 2022 Atmo France a maintenu son positionnement de référence et de tiers de confiance sur la qualité de l'air auprès des journalistes.

La Fédération a publié des communiqués sur le rapport annuel de surveillance des pollens et moisissures, des épisodes de pollution importants touchant une grande partie du territoire métropolitain, sur son nouveau site web, sur des projets pilotés par Atmo France comme AQAMETHA et l'impact de la méthanisation sur la qualité de l'air et les odeurs ou PLAN'AIR et l'intégration de la qualité de l'air dans les Plans climat air énergie territoriaux.

DES SOLLICITATIONS VARIÉES

En plus des journalistes, le Secrétariat général a été tout au long de l'année sollicité par des particuliers et des institutionnels (grand public, sociétés privées ou universitaires) souhaitant avoir des renseignements sur des thèmes variés : pollution locale de l'air, utilisation des données open data, appui technique pour des études, demande d'interview ou d'informations pour des rapports, mémoires et travaux étudiants, sponsoring, candidatures, etc.

Lorsque cela concernait des demandes locales, elles ont été systématiquement renvoyées vers les AASQA correspondantes.

ANIMATION DES COMMUNICANTS DU RÉSEAU

En tant qu'animatrice de réseau, Atmo France a organisé des réunions thématiques dédiées aux collaborateur-trice-s travaillant sur la communication, la sensibilisation et la médiation : qualité de l'air et sport, la communication digitale sur les réseaux sociaux, les outils de veille presse, valorisation des données... Partage d'expériences et transmission d'informations sont au cœur de ses réunions.

INTERVENTIONS

Dans le cadre de ses missions de représentation, de promotion des AASQA et de conduite d'actions de sensibilisation, Atmo France est intervenue dans plusieurs manifestations en animant des ateliers sur différents sujets :

- » Défi climat dédié aux PCAET, le 21 janvier organisé par Direction générale de l'énergie et du climat avec l'intervention de Charles Kimmerlin (Airparif et référent air climat énergie à Atmo France)
- » Table ronde organisée par la Chambre d'agriculture Grand Est dans le cadre du salon international de l'agriculture le 1^{er} mars avec l'intervention de Guy Bergé, Président d'Atmo France

- » Assises européennes de la transition énergétiques du 31 mai au 2 juin 2022 sur un atelier « PLAN’AIR : pour une intégration réussie de la qualité de l’air dans vos PCAET. Retour d’expériences et préconisations » avec Charles Kimmerlin, Jessica Taillefer (Atmo Hauts de France), Chantal Derkenne (ADEME) et Elisabeth Vitton (Chalon-sur-Saône)
- » Journée thématique «Air & enfant» le 21 juin avec l’intervention de Dominique Robin (AtmoSud)
- » Webinaire sur les mobilités et les ZFE-m le 30 juin avec l’intervention de Didier Chapuis (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et référent mobilité à Atmo France)
- » Table ronde « Outils et REX pour un déploiement pragmatique des évolutions réglementaires » le 4 juillet avec l’intervention de Véronique Delmas (Atmo Normandie et référente FIR à Atmo France)
- » Webinaire «Santé-environnement, améliorer la qualité de l’air extérieur» le 13 octobre avec l’intervention de Charles Kimmerlin et Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse) sur l’intégration de la qualité de l’air dans les PCAET et le brûlage des déchets verts
- » Réunion annuelle des correspondants des AASQA des directions régionales de Météo-France le 17 octobre avec l’intervention de Marine Tondelier (déléguée générale à Atmo France) pour présenter les activités de la Fédération
- » Assises nationales de la qualité de l’air les 18 et 19 octobre organisé par l’Alliance des collectivités pour la qualité de l’air avec les interventions de David Bréhon (Air Pays de la Loire et référent air-climat-énergie à Atmo France), Béatrice Jennesson (ATMO Grand Est et référente air intérieur à Atmo France), Marine Latham (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Didier Chapuis (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et référent mobilités à Atmo France) et Michel Marquez (ATMO Grand Est).
- » Salon des maires et des collectivités locales du 22 au 24 novembre avec la tenue d’un stand durant la totalité de l’événement et les interventions de Dominique Robin (AtmoSud et référent services numériques à Atmo France), Marine Latham, Pierre Pernot (Airparif et référent services numériques à Atmo France) et Guy Bergé, Président d’Atmo France sur une conférence « Des micro-capteurs pour surveiller la qualité de l’air : le pourquoi du comment »
- » Formation à la planification écologique des managers de l’État et des équipes gouvernementales le 28 novembre organisé par le ministère de la Transition écologique et solidaire avec les interventions de Marine Tondelier, Pierre Pernot et Karine Léger sur un état des lieux de la pollution de l’air, les problématiques et enjeux des AASQA et une visite du laboratoire de métrologie d’Airparif
- » Convention annuelle de Transcité le 30 novembre avec l’intervention de Guy Bergé sur les ZFE-m

PARTICIPATION

En tant qu'actrice du dispositif national de surveillance et représentante des expertises métiers des AASQA (surveillance, prévision, information, accompagnement, innovation), Atmo France a été invitée à plusieurs congrès, conférences et tables-rondes :

- » Journée de restitution du programme CORTEA (COonnaissances, Réduction à la source et Traitement des Émissions dans l'Air) le 27 janvier organisé par l'ADEME
- » Pollution atmosphérique et santé : améliorer la qualité de l'air et lutter contre les épidémies le 10 février organisé par l'EPHA
- » Point presse du président du Conseil national de l'air, Jean-Luc Fugit le 11 février
- » Sommet Climate Chance Europe les 7 et 8 mars
- » Webinaire « Choix des espèces végétales pour diminuer les risques allergènes » le 8 mars organisé par l'EHESP
- » Le Grand Défi Ecologique les 29 et 30 mars organisé par l'ADEME
- » Séminaire du RARE le 6 avril
- » Webinaire « La santé comme levier d'action face au changement climatique », le 8 avril organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne
- » Conférence « Produits chimiques : mieux protéger la santé et l'environnement » les 11 et 12 mai organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne
- » Colloque Agriculture et qualité de l'air le 17 mai organisé par l'ADEME
- » Webinaire « Economie de la qualité de l'air » le 9 juin organisé par la FIMEA et Allenvi Solutions
- » Atelier de discussion et de mise en perspectives autour des premiers constats de l'enquête CEPEM le 24 organisé par Santé Publique France
- » Présentation de l'avancement des projets du programme PRIMEQUAL « Qualité de l'air, changement climatique et énergie le 22 novembre

ABC D'AIR

[Visitez le site](#)

ABC d'air est la plateforme pédagogique des AASQA regroupant les ressources pédagogiques pour les 6 - 18 ans sur les thématiques de l'air, du climat, de l'énergie et de la santé des AASQA mais également les outils proposés par les Pouvoirs publics et par les associations d'éducation à l'environnement partenaires des AASQA !

Utilisés lors de leurs actions de sensibilisation dans les établissements scolaires par les AASQA ou sur des stands lors de la semaine de la science, du développement durable, etc., les différents outils publiés permettent :

- » D'informer sur les différentes sources de pollution de l'air intérieur et extérieur ;
- » De trouver des conseils et des bonnes pratiques pour lutter contre la pollution de l'air ;
- » D'améliorer la qualité de l'air pour protéger sa santé et l'environnement.

(Re)visionnez
le webinaire

WEBINAIRE « QUALITÉ DE L'AIR ET OUTILS DE PLANIFICATION : QUELLE ASSOCIATION ? EXEMPLES DU PCAET ET PLUi »

Atmo France et l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air ont organisé un **webinaire** commun intitulé «Qualité de l'air et outils de planification : quelle association possible ? Exemple du PCAET et PLUi» pour échanger sur la qualité de l'air dans les documents de planification réglementaires utilisés par les collectivités territoriales le mardi 20 septembre.

La qualité de l'air doit être intégrée dans tous les champs de l'action publique et pas uniquement se restreindre à la mobilité. Aujourd'hui, la qualité de l'air passe derrière le climat et l'énergie dans les documents de planification, il est néanmoins essentiel d'agir partout de manière adaptée.

Ce webinaire a souhaité répondre aux questions que se posent les différents acteurs locaux pour mieux prendre en compte la qualité de l'air. En s'appuyant sur les retours d'expériences du projet PLAN'AIR dédié aux **PCAET** et au livret de l'Alliance des collectivités dédié à l'urbanisme et la construction, les participants ont pu revenir sur les freins remontés à travers des cas concrets et prendre connaissance des bonnes pratiques et des préconisations d'Atmo France et de l'Alliance.

PCAET
Plans climat-air-
énergie territorial

WEBINAIRES INTERNES

Toujours dans son rôle d'animation de réseau, Atmo France a organisé pour les collaborateurs des webinaires internes sur les outils d'aide à la décision pour les prévisionnistes, sur la convention collective et les problématiques ressources humaines pour les directeur-ice-s et responsables des ressources humaines.

JOURNÉE NATIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Atmo France est partenaire de cet événement national annuel piloté par le ministère en charge de l'Environnement, et participe aux réunions de son comité de pilotage.

Pour la Fédération, ce 14 octobre 2022 fut l'occasion mener une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, commune avec l'ensemble des AASQA avec des bons gestes simples adaptés aux sources d'émissions ou aux pollutions locales pour améliorer la qualité de l'air.



TEAMBUILDING NATIONAUX

Atmo France a lancé et coordonné deux teambuildings à l'échelle nationale. Objectifs ? Lancer des défis aux collaborateur-trice-s et les challenger entre AASQA à travers des actions originales et ludiques :

Le challenge
« Mai à vélo »

➤ **Le challenge « Mai à vélo »** : le réseau s'est classé 5^e au classement national employeur avec 151 participants qui ont roulé pour un total de 39 157 km cumulés avec la participation de 11 AASQA et le Secrétariat général

Le world
cleanup day

➤ **Le world cleanup day** : avec la participation de 5 AASQA

Ces deux actions furent l'occasion de participer à des événements nationaux de mobilisation citoyenne sur le traitement des déchets et les mobilités douces et de communiquer sur les bienfaits du vélo et le tri sélectif pour la qualité de l'air et sur le dynamisme des collaborateurs du réseau.

LES CHIFFRES CLÉS



Isabelle Clostre, Hélène Devillers et Véronique Delmas

Référentes nationales communication



Atmo France a pour mission de promouvoir les AASQA. Cette valorisation se retrouve aussi sur des actions de communication qui touchent différents publics : les collectivités avec une présence active au salon des maires, les relais d'information (presse, organismes publics et privés) sur la qualité de l'air avec Atmo Data, le service numérique national qui propose l'indice ATMO à l'échelle nationale sans oublier le grand public avec la Journée nationale de la qualité de l'air.



Un des grands chantiers 2022 sur la thématique de la communication a été la refonte du site web dont l'objectif est de mettre à la disposition de tou-te-s (novice comme expert) une information transparente et fiable sur la qualité de l'air. Pour 2023, une nouvelle information sera disponible avec la mise en ligne à l'échelle nationale des données "émissions" territoriales (de polluants de l'air, de gaz à effet de serre, de consommations d'énergie). Ainsi la Fédération poursuit son positionnement : être l'interlocutrice de référence et indépendante sur la qualité de l'air.

NUMÉRIQUE & MODÉLISATION

L'ESSENTIEL

- ✓ Montée en puissance de l'utilisation d'Atmo Data
- ✓ Élaboration d'un diagnostic de modélisation sur les événements de discontinuités de l'indice ATMO

UNE UTILISATION FACILITÉE D'ATMO DATA

Accès à
Atmo Data

Atmo Data est un service numérique qui diffuse des données agrégées et au niveau national des données régionales produites par les associations du réseau ou via les portails open data de chaque AASQA. Il s'adresse à un public connaisseur : presse, associations, entreprises privées et publiques via leurs développeurs, géomaticiens, etc. En 2022, un système d'inscription à l'API a été mis en place pour faciliter son utilisation et suivre et accompagner les utilisateurs en cas de difficultés.



CAFÉ DE LA MOD

L'objectif du café de la mod est de participer au développement d'une vision stratégique et prospective partagées entre les AASQA sur la thématique des « Cartes nationales, de la modélisation et de PREV'AIR », en s'appuyant sur les experts techniques en modélisation et prévision, en stimulant les interactions.

L'invitation de l'équipe PREV'AIR à participer au café de la modélisation a permis de dynamiser les échanges entre PREV'AIR et les équipes de modélisation en favorisant un dialogue plus fréquent et moins formalisé qu'à l'occasion du comité de suivi PREV'AIR.

À la demande du collectif des directeur-trice-s des AASQA, à l'initiative du café de la mod, un groupe de réflexion avait été mis en place en 2021 pour investiguer les pistes de travail afin de limiter les discontinuités d'indice entre les régions qui apparaissent dans les cartographies de l'agrégateur. Les travaux ont largement progressé en 2022 avec la mise en place d'un groupe d'analyse dont la mission est d'élaborer un diagnostic complet des évènements de discontinuité d'indices.

Les travaux menés par le groupe d'échanges sur la modélisation régionale haute-résolution ont abouti à la signature d'une convention entre les AASQA et l'Ecole Centrale de Lyon, développeur du modèle SIRANE. L'objectif du groupe est de faire monter en compétences les AASQA et idéalement de faire converger les AASQA vers une méthodologie commune.

Fin 2022, a été acté au sein du café de la mod, la mise en place d'un groupe d'échanges sur la Force d'Intervention Rapide.



Olivier Sanchez et Francis Schweitzer

Référents nationaux modélisation



À la demande du collectif des directeurs, le café de la mod a mis en place un groupe de travail pour analyser les discontinuités d'indice entre les régions qui apparaissent dans les cartographies de l'agrégateur.

Ces travaux ont été menés en 3 phases :

- » La première phase a permis d'échanger et de produire un document fin 2021 proposant un certain nombre d'actions pour traiter la question de ces discontinuités. Il a ainsi été proposé de mettre en place un groupe de travail spécifique dont les missions seraient, dans un premier temps de faire un diagnostic complet des évènements de discontinuité et dans un second temps d'identifier les axes de travail à la fois côté modélisation et à la fois côté prévisionnistes.
- » La seconde phase a permis la mise en place d'un outil développé par un prestataire pour faciliter le diagnostic, l'agrégateur et la base de données pour la cartographie ne permettant pas en l'état d'opérer l'analyse de manière efficace.
- » Le groupe d'analyse regroupant des modélisateurs et prévisionnistes d'Airparif, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Hauts de France et ATMO Grand Est a été constitué au mois d'avril et a pu débuter le travail d'analyse pendant l'été 2022 et les premiers résultats sur la période estivale du 1^{er} juillet au 30 août ont été présentés à l'automne.

Les travaux d'analyse seront poursuivis en 2023 et en particulier sur la période hivernale. Les discontinuités seront également analysées en fonction des méthodes de prévision d'indice de chaque AASQA.

CLIMAT & ÉNERGIE

L'ESSENTIEL

- ✓ Valorisation des résultats du projet PLAN'AIR et des recommandations afin de mieux intégrer le volet qualité de l'air en cohérence avec les objectifs climat et énergie des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)
- ✓ Participation aux travaux de convergence méthodologique de production des indicateurs de pilotages des politiques territoriales de transition énergétique et climatique

RÉVISION DU GUIDE POUR L'ÉLABORATION DES INVENTAIRES TERRITORIAUX DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES (PCIT)

Le guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques est un outil technique qui préconise des méthodologies pour l'élaboration d'inventaires d'émissions de polluants de l'air et de gaz à effet de serre au niveau du territoire. Il est le document de référence national, reconnu et validé par le **MTECT** et le LCSQA pour l'élaboration d'inventaires territoriaux. Il est élaboré par le **PCIT**, regroupant Atmo France, le **Citepa** et l'**INERIS**. Actuellement à sa deuxième version, publiée en 2018 à la suite de la révision de la première version de 2012, Atmo France travaille sur une nouvelle mise à jour.

Des travaux d'évolution méthodologiques ont été réalisés sur le trafic routier et l'agriculture en 2022 et des travaux sur les secteurs "énergie" et "résidentiel" sont prévus pour 2023.

La validation des propositions sera faite par le **GCIIE** composé du Citepa, du MTECT, ADEME, INERIS, Service des données et études statistiques, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, **RARE** et Atmo France.

AGRÉGATION DES INVENTAIRES RÉGIONAUX (VERSION 4) - AIR 4

En 2022, Atmo France a lancé les travaux AIR 4 permettant l'agrégation des inventaires communaux, à l'échelle de la France, de polluants de l'air réglementés, de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie. Ceci permet de poursuivre les travaux des projets antérieurs avec les objectifs suivants :

- La poursuite de l'alimentation collective par les AASQA, sur toute la France et de manière exhaustive, de la base de données d'émissions et de consommations d'énergie communales, calculée dans le respect des recommandations du guide PCIT ;
- La comparaison des inventaires des régions limitrophes pour améliorer les inventaires régionaux des AASQA.

MTECT
Ministère de la
Transition Ecologique
et de la Cohésion
Territoriale

PCIT
Pôle de Coordination des
Inventaires Territoriaux

GCIIE
Groupe de Concertation
d'Information sur les
Inventaires d'Emissions

Citepa
Centre
Interprofessionnel
Technique d'Etudes
de la Pollution
Atmosphérique

INERIS
Institut national de
l'environnement indus-
triel et des risques

RARE
Réseau des agences
régionales de l'énergie
et de l'environnement



David Bréhon

Référent national air - climat - énergie

QUEL EST LE LIEN ENTRE QUALITÉ DE L'AIR, CLIMAT ET ÉNERGIE ?

La consommation d'énergie, telle que la combustion des ressources fossiles, est la source principale d'émission de gaz à effet de serre impactant le dérèglement climatique et elle émet également des polluants atmosphériques. Le travail transversal air-climat-énergie permet d'appréhender et d'agir sur les liens et les interactions entre les effets des actions sur la qualité de l'air, que l'on respire, et sur le climat. Certains polluants de l'air peuvent effectivement avoir un effet réchauffant sur le climat local ou global, c'est le cas du carbone suie ou du méthane. Ainsi, l'amélioration de la qualité de l'air peut co-bénéficier aux efforts déployés pour limiter le changement climatique.

QUELS TRAVAUX RÉALISENT LES AASQA SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ?

Les AASQA réalisent des inventaires de consommation d'énergie, d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre qui recensent les sources de pollution selon les secteurs d'activités. Ces inventaires permettent de scénariser l'impact, en termes de qualité de l'air et de climat, des choix politiques concernant l'urbanisme ou la mobilité par exemple.

SANTÉ

L'ESSENTIEL

- ✓ Participation au recensement des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique, en lien avec les transports et la mobilité, mené par Santé publique France dans le cadre du projet de recherche CEPER (caractérisation des épisodes de pollution et évaluation des mesures mises en place).
- ✓ Co-organisation d'un atelier avec la COMmunauté Ecologie et TERRitoires du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires sur « Santé-environnement, l'action des collectivités territoriales pour améliorer la qualité de l'air extérieur ».

ÉVALUATION GLOBALE DES PLANS NATIONAUX SANTÉ-ENVIRONNEMENT

HCSP
Haut Conseil de santé
publique

PNSE
Plan national
Santé-Environnement

Le **HCSP** a sollicité Atmo France dans le cadre de leurs travaux d'évaluation des **PNSE** et leurs équivalents régionaux (PRSE) depuis leurs premières versions. En effet, Atmo France et les AASQA ont été impliquées dans l'élaboration des plans, nationaux et régionaux respectivement, mais également dans le suivi des travaux des plans et leur évaluation au moment de l'élaboration de la nouvelle version.

Atmo France s'est prononcée sur deux parties de l'évaluation du HCSP : les polluants dans l'air extérieur (polluants réglementés et les pollens) et l'environnement intérieur (qualité de l'air dans les écoles et les crèches, habitat dégradé, radon...). Les premières conclusions et recommandations ont été présentées aux structures ayant participé à l'évaluation en fin d'année 2022. Un séminaire public de restitution sera organisé en 2023.

ÉVALUATION QUANTITATIVE D'IMPACT SUR LA SANTÉ POLLUTION DE L'AIR MORBIDITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

SpF
Pollution de l'Air
Morbidity de Santé
publique France

SpF a réalisé une nouvelle **EQIS** de la pollution atmosphérique sur la morbidité sur la France métropolitaine avec une déclinaison régionale. Cette EQIS morbidité sera réalisée sur la même période que l'EQIS mortalité publiée en 2021, soit 2016-2019. Afin d'utiliser la même méthode de modélisation de l'exposition dans les différentes régions pour la période d'étude indiquée, SpF a contacté Atmo France et les AASQA afin de travailler ensemble sur le modèle à utiliser pour cette étude. Les travaux restent en cours.

EQIS
Evaluation quantitative
d'impact sur la santé

PUBLICATION DANS LE BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE HEBDOMA- DAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

La Ligue nationale contre le cancer et SpF ont contacté Atmo France afin d'identifier des articles sur des projets ou des études à publier dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire de mai 2022. Atmo France et la Ligue ont identifié deux sujets qui ont ensuite fait l'objet d'articles publiés :

Impact de la pollution atmosphérique sur la santé des habitants
de Bordeaux Métropole (ORS / Atmo Nouvelle-Aquitaine)

Mortalité attribuable à la pollution atmosphérique
en Île-de-France (ORS / Airparif)

PROGRAMME DE SURVEILLANCE AIR ET SANTÉ DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Psas
programme de
surveillance Air et
santé

SpF a publié en mai 2022 son **Psas** : « Pertinence et faisabilité d'une étude sur le rôle de la pollution de l'air ambiant dans l'incidence et/ou la sévérité de la Covid-19 en France » qu'Atmo France a suivie.

L'objectif de cette étude était d'analyser la pertinence et la faisabilité de conduire une étude épidémiologique concernant le lien entre la **PA** et l'épidémie de Covid-19 en France. Pour cela, SpF a revu de la bibliographie scientifique mais aussi les indicateurs d'exposition (comme l'indice ATMO) et de santé, travaux auxquels Atmo France a été associée.

Plusieurs études sont plutôt en faveur de l'existence d'un lien entre PA et Covid-19. Toutefois, des études complémentaires permettraient de mieux « évaluer cette association, notamment en termes d'aggravation de la maladie ». Le rôle de l'exposition à long terme dans cette aggravation semble la voie la plus plausible d'action de la PA. La PA entraînerait des comorbidités rendant les populations plus vulnérables aux infections dont la Covid-19.

PA
pollution de l'air
ambiant

POLLENS

L'ESSENTIEL

- ✓ Gestion par les AASQA de 20 sites de surveillance continue
- ✓ Participation à des échanges entre les différents acteurs de la surveillance pollinique afin de développer des travaux communs
- ✓ Publication du rapport annuel sur la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant

INTERPOLLENS

Les AASQA ont développé le projet « InterPollens » qui contribue à l'amélioration de la connaissance et de l'information du public sur la présence des pollens et les événements polliniques pour les prochains jours. En mettant à disposition des prévisions polliniques quantitatives à JO, J+1 et J+2 et qualitatives à J+7 voire J+15, les personnes allergiques peuvent ainsi anticiper et adapter leurs traitements, leurs comportements, et réduire ainsi les symptômes de l'allergie et la consommation médicamenteuse.

InterPollens est aujourd'hui développé dans 5 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire. Ce projet, en cours de réalisation, se poursuivra en 2023 et 2024 mais des publications sont déjà disponibles sous forme de carte permettant de visualiser facilement la présence de différents pollens dans l'air.

POLLIN'AIR

Les AASQA ont mis en place Pollin'air, un réseau de citoyens qui observent la pollinisation des espèces allergisantes. Il met en relation des botanistes bénévoles (amateurs ou expérimentés) et des personnes allergiques, via une plateforme numérique. Les observations phénologiques recueillies par les botanistes sentinelles sont validées puis transmises via la plateforme offrant ainsi aux abonnés des données géolocalisées sur une carte interactive ainsi que des alertes personnalisées en fonction de leur allergie et de leur localisation. En 2022, Pollin'air est présent dans quatre régions : Grand Est, Hauts-de-France, Corse et Ile-de-France. Atmo France a contribué à porter ce travail au niveau des acteurs nationaux.

PRÉVISION DE L'INDICE DE RISQUE ALLERGIQUE AUX POLLENS D'AMBROISIE

La rapide prolifération de l'ambrosie dans différentes régions de France, dont la Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté et Occitanie, représente un fort enjeu de santé publique, puisque près de 20% de la population est allergique. Pour cette raison,

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et AtmoSud ont développé des outils de modélisation afin de prédire les pics polliniques d'ambroisie.

La modélisation des concentrations polliniques est une approche permettant de simuler, grâce à des outils numériques, l'ensemble des phénomènes déterminant la concentration de grains de pollen dans l'air. Elle permet de prévoir des risques allergiques à venir et d'en informer les publics intéressés, en tout point du territoire. Des cartes de modélisation des pollens ont ainsi été réalisées à une résolution de 3 kms. Tout au long de l'année 2022, Atmo France a accompagné ces travaux.



Agnès Hulin

Référente nationale pollens

Parmi leurs missions de service public, les AASQA informent de l'état de la qualité de l'air et notamment des pollens. Afin d'assurer le succès de cette mission, elles travaillent ensemble au développement d'outils pour mieux transmettre l'information pollen aux personnes allergiques. Elles développent ainsi un projet inter-régional pour informer les personnes allergiques sur la présence actuelle de pollens dans l'air, mais aussi par anticipation des événements polliniques pour les prochains jours. Cela est essentiel pour permettre aux personnes sensibles d'adapter leurs traitements, leurs comportements, et réduire ainsi les symptômes de l'allergie et la consommation médicamenteuse. L'objectif est de transmettre des prévisions polliniques quantitatives aux échéances J0, J+1 et J+2 et qualitatives aux échéances J+7 voire J+15.

AIR INTÉRIEUR

L'ESSENTIEL

- ✓ Organisation de deux rencontres avec des intervenants extérieurs
- ✓ Réalisation d'études et des mesures dans les établissements scolaires et autres établissements recevant du public
- ✓ Suivi des évolutions de la réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La révision du dispositif réglementaire de surveillance de la **QAI** dans certains **ERP** a été suivie tout au long de l'année par Atmo France pour en identifier les impacts sur les interventions des AASQA. Le nouveau cadre publié fin décembre 2022 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Ce dispositif réglementaire se compose de cinq textes qui révisent le code de l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Les campagnes réglementaires, pouvant être réalisées par l'AASQA si elle est accréditée, devront suivre ces nouveaux textes lors de leurs travaux dans les ERP, dont l'arrêté relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public.

FORMATION ODEURS - QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Au sein de certaines AASQA, plusieurs ingénieur-e-s sont formé-e-s au **Langage des nez**[®], un outil pour décrypter des émissions odorantes, à la source ou dans l'environnement. Les partenaires d'Atmo France, Osmanthe et IMT de Douais, ont réalisé en 2022 une formation à destination des AASQA sur les odeurs et la qualité de l'air intérieur où il a été abordé le *Langage des nez*[®], le diagnostic olfactif et l'impact des matériaux, complété par une visite de laboratoire et des informations sur les travaux de recherche de l'IMT Douai. Y ont participé, Madinair, Atmo Normandie et ATMO Grand Est.

QAI
Qualité de l'air
intérieur

ERP
Établissement
recevant du public

En savoir plus
sur la nouvelle
réglementation

Langage des nez[®]

OQAI
Observatoire la
qualité de l'air
intérieur

CAMPAGNE LOGEMENT

L'**OQAI** a engagé la deuxième **campagne nationale** Logements qui s'est terminée en décembre 2022. Cette campagne avait pour objectif de déterminer l'évolution de la qualité de l'air dans les logements en France depuis la première campagne nationale menée en 2003-2005. Elle a porté plus spécifiquement sur la recherche de polluants émergents, perturbateurs endocriniens et pesticides. Les données pesticides des AASQA dans le cadre de l'étude **PestiRiv** ont été prises en compte dans cette campagne.

En savoir plus
sur la campagne

En savoir plus
sur PestiRiv

AGRICULTURE & PESTICIDE

L'ESSENTIEL

- ✓ Signalement dans le cadre de la phytopharmacovigilance de concentrations particulièrement élevées en prosulfoarbe en Nouvelle-Aquitaine
- ✓ Intervention de Guy Bergé à la table ronde organisée par la chambre d'agriculture de Grand Est au Salon International de l'Agriculture sur la transition agricole, enjeux air-climat-énergie
- ✓ Réalisation des mesures de pesticides dans l'air pour l'étude PestiRiv dont les résultats sont prévus pour début 2024

SUIVI NATIONAL DES PESTICIDES DANS L'AIR

Les AASQA ont débuté les mesures en pesticides en 2001, d'abord sur quelques régions puis se développant progressivement sur l'ensemble du territoire. Depuis 2021, un suivi national de 72 substances semi-volatiles et 3 substances polaires (glyphosate, AMPA et glufosinate) est en cours. Les premières données ont été disponibles en 2022 pour l'année 2021 et ajoutées à la base de données pesticides **PhytAtmo**. Cette surveillance, financée par le **MTECT**, est réalisée sur un site dans chaque région et territoire outre-mer pour les substances volatiles. La surveillance des substances polaires se fait en rotation sur 5 régions chaque année.

En 2022, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Madinair, Air Pays de la Loire, Atmo Occitanie et Atmo Réunion ont mesuré ces substances. En 2023, Airparif, Qualitair Corse, Atmo Guyane, Hawa Mayotte et Gwad'Air réaliseront cette surveillance. De nouveaux sites de surveillance des substances semi-volatiles viennent s'ajouter sur les territoires, selon les financements obtenus localement.

Atmo France et les AASQA se sont mobilisées pour que cette surveillance nationale soit pérenne : elle a été inscrite dans le **PREPA** 2022-2025 publié le 16 décembre 2022.

VALEURS TOXICOLOGIQUES DE RÉFÉRENCES

Les AASQA et Atmo France sont régulièrement questionnées par les riverains, les élus mais également leurs membres et partenaires sur l'interprétation sanitaire de leurs mesures. Or les AASQA se trouvent en difficulté en l'absence de "valeurs de gestion" (valeurs repères d'aide à la gestion pour prévenir des effets liés à une exposition à un polluant) qui éclairent sur l'impact sanitaire d'un polluant. Face à l'intérêt croissant pour des éléments plus précis sur les conséquences sur la santé publique de la présence dans l'air des pesticides, Atmo France a envoyé un courrier au MTEC afin de requérir la saisine de l'Anses pour établir des **VTR** pour les substances mesurées ou a minima des valeurs de gestion de cette thématique au

En savoir plus
sur PhytAtmo

En savoir plus
sur le PREPA

MTECT
ministère de la
Transition
Ecologique et de la
Cohésion des Territoire

VTR
valeurs toxicologiques
de référence

même titre que l'eau ou l'alimentation. Les VTR sont des indices toxicologiques qui permettront, par comparaison avec l'exposition, de qualifier ou de quantifier un risque pour la santé humaine.

L'Anses a engagé depuis plusieurs années un programme national sur les VTR. Des groupes de travail ont ainsi pu proposer une méthode de référence pour la construction de VTR pour les substances toxiques. Dans le cadre de ce programme national, un travail peut être mené sur les pesticides.

En savoir plus
sur Repp'Air

PROJET REPP'AIR

Le projet Repp'Air a pris fin en 2022. Ce projet avait pour objectif de comprendre les processus de transferts de produits phytosanitaires dans l'air.

Pour ce faire, un réseau de dispositifs de mesures sur des espaces agricoles, où il y a des enquêtes de pratiques culturales, a été mis en place. Une analyse croisée entre les mesures de concentrations dans l'air et des enquêtes de pratiques agricoles autour du préleveur a permis d'identifier certains facteurs d'influence des transferts dans l'air dans des conditions réelles, in situ, d'usage à une échelle territoriale. Il a notamment mis en exergue l'influence de certains facteurs sur la volatilisation, et l'intérêt de développer un indicateur de risque de transfert. Ce projet a aussi permis de sensibiliser le secteur agricole sur les leviers d'actions existants pour limiter les risques de transfert. Ce projet a rassemblé de nombreux partenaires dont les acteurs agricoles, les acteurs de l'air, de la recherche agronomique et de l'enseignement agricole sur 6 régions (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Centre-val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes).

Les AASQA ont assuré la production de l'ensemble des données environnementales sur l'air.

ALGUES

Le MTECT a sollicité fin 2021 Atmo France pour une présentation de ses travaux et des AASQA sur la surveillance des émissions d'ammoniac et d'hydrogène sulfuré (liées aux algues vertes et sargasses). En 2022, un groupe de travail a été mis en place et piloté par le MTECT. Une feuille de route a été élaborée et des financements demandés afin de travailler sur une harmonisation des protocoles et des travaux de surveillance des AASQA sur le sujet des algues. Les AASQA participant à ce groupe de travail sont Madinair, Gwad'air, Air Pays de la Loire, Air Breizh et Atmo Normandie.

LES CHIFFRES CLÉS



22

années de mesures
des pesticides
dans l'air

484

substances actives
recherchées

333

sites de mesures

PHYTATMO

Les concentrations mesurées en pesticides dans l'air extérieur sont regroupées au sein d'une base de données pilotée par Atmo France : PhytAtmo. Cette base en libre accès est mise à jour annuellement et compile les mesures de pesticides des AASQA depuis 2002. Elle est utilisée dans le cadre de la phytopharmacovigilance afin de suivre l'évolution des pesticides dans l'environnement.

AQAMETHA

Le projet AQAMETHA a pour objectif d'établir et de partager un premier panorama national des niveaux de polluants de l'air et d'odeurs au sein des unités de méthanisation et dans leur environnement et d'évaluer en quoi un dispositif d'accompagnement et de formation des riverains sur le sujet de la qualité de l'air permettraient de contribuer à améliorer leur acceptabilité vis-à-vis de cette activité. Au cours de l'année 2022, les partenaires du projet AQAMETHA ont assuré une caractérisation de 6 premières unités de méthanisation. 6 autres unités sont programmées pour 2023. Les résultats seront communiqués à partir de 2024.

AQAMETHA regroupe 8 partenaires : Atmo France, les AASQA de 6 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Pays de la Loire) et la société Osmanthe.

[En savoir plus
sur AQAMETHA](#)

MOBILITÉ & TRANSPORT

L'ESSENTIEL

- ✓ Production d'une note bibliographique sur le rapport risques/bénéfices entre le sport et la pollution – bienfaits de l'activité sportive vs exposition à la pollution
- ✓ Condamnation du gouvernement français par le Conseil d'Etat, le 17 octobre 2022, à payer deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros pour les périodes juillet 2021 - janvier 2022 et janvier - juillet 2022 dont plusieurs AASQA ont été bénéficiaires

Retrouvez
la note
bibliographique

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)

À la suite de la publication de la **LOM** et de la **LCR**, Atmo France et les AASQA ont activement été sollicitées sur les impacts de la mise en œuvre de ces législations. Ainsi Atmo France a participé aux travaux d'élaboration du décret d'application de la LCR publié le 23 décembre 2022 et les AASQA, en tant qu'actrices territoriales privilégiées et tiers de confiance expertes dans l'accompagnement des territoires dans les démarches et mise en application des lois. Comme les métropoles dans la mise en place de ZFE. En application de la LOM depuis 2019, 11 métropoles ont déjà mis en place une ZFE-m : Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne. D'ici 2025, 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront en avoir instauré une. De plus, les AASQA peuvent être sollicitées également par les **EPCI** de plus de 100 000 habitants, et pour les EPCI avec des Plan de Protection de l'Atmosphère qui sont contraints par la LOM de réaliser des étude opportunité ZFE-m.

LOM

loi d'orientation des
mobilités, 2019

LCR

loi Climat
& Résilience, 2021

EPCI

établissements
publics coopération
intercommunale

ZONE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS MARITIMES EN MÉDITERRANÉE

L'**OMI** a adopté en décembre 2022 la création d'une «zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules» (SECA) sur l'ensemble de la Méditerranée. Cette décision a été prise lors de la 79^e session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 79), auquel Atmo France participe en tant que membre de la délégation du gouvernement français. Une zone SECA prévoit l'utilisation d'un carburant à un taux maximum de 0,10 % en soufre (la limite était à 0,5%) pour tous les navires. Elle entre en application au 1^{er} mai 2025. Les prochaines discussions traiteront de la mise en place d'une telle zone sur la façade Atlantique, les cotes de la Manche et mer du Nord étant déjà en zone SECA depuis 2015. Il sera également question de la mise en place d'une zone NECA (zone de contrôle des émissions d'azote) en Méditerranée qui limiterait également les émissions des oxydes d'azote.

OMI

Organisation maritime
internationale

PROXIMITÉS AÉROPORTUAIRES

Atmo France a poursuivi en 2022 sa collaboration avec l'**ACNUSA** avec le renouvellement de la convention entre les deux organismes.

Atmo France pilote également un groupe de travail «particules ultrafines aérien», auquel participent des AASQA référentes, l'**ACNUSA**, la **DGAC** et le LCSQA. Ce groupe de travail vise à partager les pratiques sur la surveillance des particules ultrafines et à partager les enseignements des mesures de particules ultrafines.

ACNUSA
Autorité de contrôle
des nuisances
aéroportuaires

DGAC
Direction générale
de l'Aviation civile

PARTENARIAT SNCF

En 2022, dans le cadre des inventaires des émissions de polluants de l'air et de gaz à effet de serre établis par les AASQA, Atmo France a signé des partenariats avec SNCF Fret et SNCF Voyageurs. Ceci afin de compléter les données de circulation des trains de SNCF Réseau avec des données de consommations d'énergie (électricité, de gazole et/ou de pétrole) ainsi que d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre liées à l'activité de transport ferroviaire voyageur (via SNCF Voyageur) et de marchandises (SNCF Fret) sur l'ensemble du territoire français métropolitain.



Anne Kauffmann

Référente nationale mobilité,

et Charles Kimmerlin

Chef de projet de l'étude «évaluation de la LOM»



ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA LOI D'ORIENTATION MOBILITÉ

En 2021, Airparif, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, AtmoSud et le Citepa ont évalué, pour le BQA, les gains d'émissions liés aux actions prévues par la loi LOM. En 2022, Airparif, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, AtmoSud, ATMO Grand Est et Atmo Occitanie ont enrichi l'étude de 2021, en évaluant l'impact à l'échelle territoriale des actions sur les concentrations moyennes annuelles de NO_2 , PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$.

Les évaluations ont porté sur le gain potentiel en émissions de polluants atmosphériques (NO_x , PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$) selon 2 niveaux d'ambition, des actions suivantes : développement du covoiturage, multiplication des infrastructures de recharge pour véhicules électrique, l'évolution de la part modale du transport collectif, l'augmentation de la part modale du vélo et l'impact des zones à faibles émissions mobilité.

L'impact de ces baisses d'émissions sur les concentrations moyennes annuelles de NO_2 , PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$ a été calculé et analysé pour chaque zone administrative de surveillance selon plusieurs indicateurs territoriaux.

Les résultats de cette étude ont été mis à disposition du MTEC début 2023.

FORCE D'INTERVENTION RAPIDE

L'ESSENTIEL

- ✓ Intervention d'Atmo France au séminaire de France Chimie sur « Outils et REX pour un déploiement pragmatique des évolutions réglementaires » afin de présenter les analyses et prélèvements effectués par les AASQA lors d'incidents
- ✓ Plaidoyer pour participer à l'instruction de la Direction générale de la santé à destination des Agences régionales de la santé sur la gestion d'incidents ou d'accidents industriels.
- ✓ Réflexion et mise en place de dispositifs régionaux spécifiques de force d'intervention rapide dans plusieurs AASQA

DISPOSITIFS NATIONAUX D'ANALYSE ET PRÉLÈVEMENT EN CAS D'INCIDENT INDUSTRIEL

À la suite de l'incident Lubrizol du 21 janvier 2013, l'Etat a publié une instruction identifiant les AASQA comme des acteurs pouvant apporter de l'expertise et des réponses dans la gestion de crise. En 2020, le gouvernement souligne « l'importance d'associer les associations agréées à la surveillance de la qualité de l'air » et est « convaincu qu'elles ont un rôle important à jouer dans la mise en place de mesures spécifiques de prélèvements de l'air à la suite d'un incendie. ».

En 2022, le modèle d'un nouveau dispositif est calé et la **DGPR** est revenue auprès d'Atmo France afin de proposer aux AASQA d'assurer la mise en œuvre d'une partie du dispositif sur certains territoires.

Le dispositif est divisé en 2 catégories :

- **Les sites SEVESO** (ainsi que certains espaces de stockage et les entrepôts) sont dans l'obligation de mettre en place, à leur frais, un déploiement de prélèvement de polluants en cas d'incidents ou accident. Les AASQA peuvent être associées, par un partenariat direct avec les exploitants des sites concernés.
- **Autres installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :** Dispositif de "Moyens Mobiles d'Analyse et de Prélèvement" développé par la DGPR et l'Ineris, construit en 3 niveaux correspondant à la durée de la surveillance. Plusieurs AASQA ont été sollicitées afin de devenir opératrices de « mallettes » de prélèvement permettant de mesurer plusieurs polluants (COV, acides, suies...). Des échanges sur les modalités de travail et les obligations des opérateurs sont en cours.

REFONTE DE L'INSTRUCTION FIR

Atmo France a participé à la consultation de la refonte de l'instruction relative à la mise en œuvre des premiers prélèvements environnementaux en situation accidentelle impliquant des installations classées pour la protection de

En savoir plus
sur le nouveau
dispositif

DGPR
Direction générale
de la protection des
risques

En savoir plus
sur la nouvelle
réglementation

l'environnement. Ce texte identifie bien les AASQA comme actrices pour la mise en œuvre pratique des premiers prélèvements environnementaux à effectuer, à l'intérieur et à l'extérieur du site, en cas d'accident industriel.

Publié le 1^{er} décembre 2022, ce texte s'applique pour les installations classées mentionnées et aux entrepôts couverts.

Les premiers prélèvements environnementaux, sont réalisés dans la phase d'urgence. Ils doivent apporter rapidement des éléments sur les émissions observées afin, notamment d'informer la population. Les prélèvements environnementaux permettent également d'orienter les futures démarches post-accidentelles.

ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les AASQA, en qualité de tiers de confiance sur les territoires, sont régulièrement questionnées sur l'état de la qualité de l'air en cas d'incident. Afin de pouvoir répondre aux besoins techniques et de communication en cas d'incidents ou accidents, une organisation spécifique est en cours de mise en place et des partenariats locaux sont établis.

CONVENTION COLLECTIVE

UNE NOUVELLE BRANCHE

En 2021, les travaux dédiés au changement de convention collective ont abouti à un accord permettant le basculement de la branche des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air dans la branche des bureaux d'études techniques. La majorité des AASQA ont fait le choix de basculer dans cette branche dès le 1^{er} janvier 2022 afin de faire concorder le changement de convention collective avec la mise en place d'un accord d'entreprise.

Par ce changement de convention collective, Atmo France a renforcé tout au long de l'année ses liens avec la **Fédération Cinov** dont elle est membre. Un webinaire coorganisé par Cinov et la Fédération a été organisé à destination des directeur-ice-s et responsables des ressources humaines (RH) des AASQA.

En parallèle, Atmo France est membre de plusieurs commissions au sein de Cinov dont la Commission sociale qui, entre autres, transmet des informations liées aux actualités RH et à celle de la branche ou encore à la commission développement durable.

En savoir plus
sur la Fédération
Cinov

FINANCEMENT

Un groupe de travail dédié au financement, regroupant des directeur-ric-e-s, s'attache à travailler sur les financements des AASQA. En 2022, il a poursuivi ses actions et ses travaux pour défendre le financement public des AASQA pour l'exercice 2023 dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2023.

BQA

Bureau de la qualité de l'air

Dans un premier temps, une augmentation du budget des AASQA a été sollicitée auprès du **BQA** dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle pour le développement de la surveillance de polluants dit « émergents ». Atmo France a confirmé cette volonté lors d'une audition à l'Assemblée nationale auprès de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Fort du soutien de parlementaires ayant proposé un amendement dans ce sens, ce sont 2,6 millions supplémentaires en comparaison avec l'année précédente qui ont été alloués aux AASQA et à leur fédération pour l'année 2023.

Dans un second temps, de nombreux échanges avec le BQA ont permis d'affiner le travail des AASQA dans la justification de leurs besoins et la stratégie d'Atmo France. Un groupe de travail dédié à l'investissement des AASQA co-piloté par le BQA et Atmo France a vu le jour. Ce dernier permettra à terme de définir une stratégie de renouvellement du parc des AASQA et d'éviter les seuils critiques. De fait, l'ensemble de ces travaux participeront également à la pérennisation des dotations de l'État dédié à l'investissement.

LES CHIFFRES CLÉS

2,6 millions
de financements complémentaires

1 audition
à l'Assemblée nationale



Jean-Pierre Schmitt

Référent national financement

En 2022, les AASQA ont été confrontées à plusieurs éléments qui ont dégradé un modèle économique déjà fragilisé. En effet, une majorité d'AASQA ont subi les conséquences de la crise COVID mais aussi des crises énergétique et économique en enregistrant notamment une baisse des ressources de TGAP-air. A cela, sont venus s'ajouter des problèmes de pénuries de pièces détachées (entraînant des retards de livraison de certains appareils) et divers effets de la crise ukrainienne (inflation importante notamment sur l'énergie ...). Le soutien des parlementaires et du ministère en charge de l'Environnement pour des financements complémentaires a confirmé la place centrale des AASQA dans le dispositif de surveillance de la qualité de l'air. Ces financements complémentaires sont à saluer mais ils ne font pas disparaître les problématiques structurelles liées à la fragilité du modèle économiques comme la baisse de la Taxe générale des activités polluantes air ou le désengagement des collectivités auxquelles sont confrontées les AASQA dans leur ensemble.



Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



Atmo
France

atmo-france.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022 présenté à l'Assemblée Générale du 10 mai 2023

Responsable de publication : Guy Bergé, Président d'Atmo France
Rédactrices : Joënia Barul, Delphine Guillaume, Anne Laborie et Charlotte Lepitre
Conception graphique : G.Mottier - edensud.fr
© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Atmo France